



Crédit photo couverture : AdobeStock/Denis ; ©SOMEKID ; ©Scharfsinn86 ; ©Leonid ; ©Summit Art Creations

LE FONDS SOUVERAIN RÉGIONAL POUR L'ARIS VOLET 1

Éditorial du Président



Investir dans des projets stratégiques pour renforcer l'économie de production de chaque territoire de l'Occitanie

À l'aube de la fin de la mandature 2018-2023, je souhaite remercier le Conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la confiance qu'il nous a témoigné et la qualité de nos relations tout au long de ces 6 années, ainsi que l'ensemble des membres du CESER pour le travail accompli pendant cette période.

La vocation du CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée est d'aborder des sujets de société et d'avenir en interconnexion avec les préoccupations des citoyennes et des citoyens et les problèmes de notre région et de notre pays !

Le présent Avis « Le Fonds souverain régional pour l'ARIS – volet 1 » apporte une première réponse à la saisine régionale. Il se veut didactique et pose les premières préconisations du CESER sur la mise en place des outils régionaux, et en particulier de l'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS), en réponse aux enjeux climatiques, de souveraineté économique et de réindustrialisation pour notre région. Ces outils ont pour vocation de renforcer une économie de production dans tous les territoires de l'Occitanie.

L'ARIS n'a, à ce jour, que deux années d'existence. Elle a néanmoins déjà investi dans 14 projets d'entreprises en région, pour la plupart en 2022. D'autres viendront. Le CESER Occitanie sera au rendez-vous pour suivre son déploiement et mesurer les effets de ces investissements régionaux sur notre économie régionale, via les financements apportés par le Fonds souverain régional inscrit dans la SRESTE 2022-2028. L'ARIS doit s'appuyer aussi sur les groupes industriels déjà bien ancrés dans notre région pour de nouveaux partenariats.

Le CESER reste attentif et mobilisé pour faire de l'Occitanie et des ses bassins d'emploi un territoire d'industries !

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Éric LALANDE
Président de la
Commission Activités
et Mutations Économiques
Économie Sociale et
Solidaire



Xavier PETRACHI
Rapporteur

Synthèse de l'Avis coordonné et préparé par la commission "Activités et Mutations Économiques - Économie Sociale et Solidaire" voté le 12 décembre 2023

L'objectif de cet Avis est l'analyse de l'utilisation d'une part du Fonds souverain régional confiée à l'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS), sur les effets de l'économie régionale à la réponse aux changements climatiques et à la reconquête de la souveraineté économique.

Le CESER a été saisi par le Conseil régional en mai 2023 sur ce sujet. Sa réponse sera en 2 temps :

- **Volet 1** : voté le 12 décembre 2023 porte sur une meilleure compréhension du Fonds souverain régional et des outils financiers qui en découlent, l'agence ARIS et les projets retenus, les premières préconisations du CESER.
- **Volet 2** : il sera dévolu à la prochaine mandature du CESER. Il pourra porter sur l'impact des investissements ARIS sur le développement économique régional et la reconquête de la souveraineté économique, l'évaluation du Fonds souverain régional et de l'ARIS et notamment sur les conditions de sortie de l'ARIS des entreprises.

La souveraineté économique est la capacité d'un système économique à contrôler la production et la gestion des besoins essentiels, en ne dépendant pas d'un système externe (pays, entreprise...). L'objectif de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est de **retrouver cette souveraineté-là**, notamment depuis la crise COVID-19 et d'**accompagner la transformation écologique de son économie**.

Pour cela, elle s'est dotée d'un Fonds souverain régional (FSR) de 400 millions d'euros composés d'outils financiers, dont l'ARIS.



RÉGION ACTIONNAIRE

➤ FONDS SOUVERAIN REGIONAL OCCITANIE 400 M€

(Création d'une nouvelle société de gestion : OCCTE - Occitanie Transformation Écologique)

200 M€

pour le **financement des projets et infrastructures de transition énergétique** (nouveau fonds Occitanie Transition Énergétique)

200 M€

pour la **souveraineté et la transformation écologique des entreprises** (ARIS, Nouveau fonds Occitanie Transformation Industrielle, IRDINOV 3, Épargne Occitanie)

LE FONDS SOUVERAIN RÉGIONAL : UNE MASSE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE ET À LA RECONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

Le Fonds souverain régional est une masse financière identifiée dans le budget régional pour **mettre en œuvre les objectifs de souveraineté et de décarbonation de l'économie. Ce sont 400 millions d'euros sur une durée de 5 ans (2022-2028)**.

Ils seront utilisés pour venir **investir en capital** dans les entreprises régionales (fonds d'investissement en capital dans les entreprises, l'ARIS...).

Le Fonds souverain régional n'est **pas** un outil de **subventions, prêts ou avances remboursables**.

C'est un **partenariat public-privé** pour accompagner les entreprises dans la transition écologique et la souveraineté économique. Les budgets alloués par la collectivité régionale ont pour vocation à **créer un effet de levier sur les co-investisseurs privés**.

Le Fonds souverain régional se décline en plusieurs outils financiers dont l'ARIS.

L'ARIS : UNE AGENCE RÉGIONALE POUR CONSTRUIRE LE FUTUR DE L'OCCITANIE ET ŒUVRER À LA SOUVERAINETÉ RÉGIONALE

Créée en 2021 sous l'impulsion de la Présidente de Région, l'ARIS est une société à actions simplifiée (SAS) d'investissement dont le but est de renforcer l'autonomie des filières industrielles stratégiques et génératrices d'emplois en Occitanie, et de financer la décarbonation de l'économie régionale.

L'ARIS est une société à mission et sa raison d'être se décline en 4 objectifs qui sont inscrits dans la thèse d'investissement :

- Favoriser le développement économique et la création d'emplois en Occitanie ;
- Localiser et relocaliser les industries stratégiques, qu'elles soient traditionnelles ou émergentes ;
- Œuvrer à la transition écologique ;
- Intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG) à l'activité des entreprises accompagnées.

L'ARIS est dirigée et administrée par un Directoire composé des directeurs des agences régionales (ARAC, AREC et AD'OCC). Un Conseil de surveillance, composé notamment des actionnaires, exerce un contrôle sur la gestion du Directoire. L'équipe opérationnelle d'ARIS, renouvelée en 2023, est composée de trois personnes expertes dans le domaine de la finance.

L'ARIS est un outil parmi d'autres du Fonds souverain régional dont 50 millions d'euros sur 5 ans lui sont dédiés. L'ARIS devient co-actionnaire d'entreprises sur 5 domaines stratégiques ciblés : la transition écologique, les mobilités décarbonées, la santé, l'agroécologie et la transition numérique. Ce ne sont donc pas TOUS les secteurs de l'économie régionale. L'objectif du co-investissement est de faire un effet de levier auprès des investisseurs privés. L'investissement de l'ARIS dans les entreprises est compris entre 300 000 euros et 1,2 million d'euros. L'ARIS participe le plus possible à la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle est actionnaire. Afin de pouvoir soutenir le plus d'entreprises régionales possible, le choix d'ARIS est de pouvoir revendre ses parts après 5 ans.

Si la Région Occitanie n'est actionnaire qu'à 1 % de la société ARIS, elle en détient 63 % indirectement via ses agences ARAC, AREC et AD'OCC. La Région via le Fonds souverain régional apporte, à ce jour, la majorité des fonds permettant à l'ARIS d'investir dans les entreprises et de mener à bien les objectifs qui lui ont été confiés.

Après 2 ans d'existence, l'ARIS est actionnaire dans 14 entreprises issues des 5 domaines stratégiques ciblés.

L'ANALYSE DU CESER

ATOUS

Volonté politique régionale de développer la souveraineté économique et industrielle en Occitanie
Passage des prises de consciences à l'action face aux nécessaires transformations écologiques
Partenariat public-privé du fond souverain régional sur un temps long
Complémentarité des outils d'accompagnement des entreprises
Présence de filières « moteur » pour la région et de filières émergentes à fort potentiel
Présence de relais et de réseaux partenaires

FAIBLESSES

Faible part de l'investissement privé dans les projets
Maîtrise de la communication de la Région trop en amont de la concrétisation des projets (effets d'annonces)
Manque de promotion auprès de tout l'écosystème économique régional de l'outil ARIS
Manque de valorisation de l'économie de production et des valeurs métiers de transformations sur toute la chaîne
Manque de visibilité sur la coordination entre l'ARIS et les services de l'État au sujet des prises de participation étrangères dans les entreprises

OPPORTUNITÉS

Relancer une économie et une industrie régionales souveraines en mobilisant tous les acteurs
Développer les outils financiers régionaux suffisamment dimensionnés et complémentaires
Favoriser des projets structurants entre secteurs d'activité au bénéfice de l'économie régionale et de l'emploi
Rendre concrets les objectifs de développement durable de la Région par l'investissement stratégique
Promouvoir le bien vivre en Occitanie par la reconquête de la souveraineté économique

MENACES

Capacité d'investissement de l'ARIS face au nécessaire équilibre entre financements publics et privés
Forte concurrence internationale pour attirer des projets stratégiques et des investisseurs
Contextes économique et géopolitique très impactant dans l'écosystème économique
Gouvernance et gestion décorrélées de la politique de la Région
Lien entre le budget de la Région et l'alimentation du Fonds souverain régional

Principaux axes de préconisations de l'Avis :

Engager les entreprises emblématiques régionales dans la reconquête de la souveraineté régionale

Renforcer le Fonds souverain et sa capacité d'intervention en associant les entreprises emblématiques de la région Occitanie, par filière pour soutenir le développement et la croissance de projets sélectionnés. **L'implication des entreprises emblématiques viendrait encore plus sécuriser l'ancrage territorial des investissements et celui des emplois directs et induits.**

Pour un pilotage régional clair et affirmé des outils du Fonds souverain régional et de l'ARIS en particulier

Le CESER s'interroge sur le **pilotage** de l'ensemble de ces dispositifs. En effet, **la Région est le donneur d'ordre et le financeur principal des outils du Fonds souverain régional.**

Le CESER préconise **que la Région assure plus directement la gouvernance de ces dispositifs.**

Ceci est d'autant plus **important pour l'ARIS** qui est **UNE AGENCE RÉGIONALE** d'une part, **DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES** d'autre part.

Une présidence, assurée par la Présidente de Région, renforcerait la lisibilité de l'action régionale avec le Fonds souverain, **la visibilité et l'attractivité de son outil privilégié** pour construire le futur de l'Occitanie et œuvrer à la souveraineté économique régionale.

Soutien à l'ouverture du capital de l'ARIS aux parties prenantes économiques régionales et l'instauration d'un « club des entreprises ARIS ». Cependant, Le CESER regrette que **seules les PME/PMI y aient, à ce jour, répondu.**

La réindustrialisation, la reconquête de la souveraineté, la transformation écologique de notre économie est l'affaire de tous, et chacun doit en être acteur si nous voulons un futur durable et soutenable.

Sécuriser l'ancrage régional des entreprises

Les instruments financiers, tels que l'ARIS co-investissent dans les entreprises, en vue d'enclencher un effet de levier auprès de co-investisseurs privés. Néanmoins, le principe d'obligations et de contreparties devrait être transposé au travers du pacte d'actionnaires. Ceci pour **garantir que les investissements serviront l'ancrage régional et non un opportunisme financier dévoyé.**

De plus, même si la plupart des investissements réalisés par l'ARIS ne sont pas encore arrivés à terme, il nous paraît important de **clarifier à quels investisseurs l'ARIS revendra les participations qu'elle détient dans les entreprises régionales.**

Évaluation

Le CESER souhaite **instaurer avec l'ARIS des rencontres régulières** afin de suivre l'activité de l'agence et de pouvoir **mesurer les effets induits par ses actions sur l'économie régionale.**

Une durée moyenne d'investissement de l'ARIS à moduler

Le CESER s'interroge sur la durée moyenne de l'investissement d'ARIS qui est de 5 ans. Le CESER préconise de **pouvoir adapter dans certains cas cette durée sur un temps plus long** (de 8 à 10 ans), afin de donner une meilleure lisibilité aux secteurs d'innovation stratégiques lorsque c'est nécessaire et cela même, si le fonds OCCIDEV devrait prendre le relai sur les besoins en capital-développement.

Des secteurs stratégiques d'investissement corrélés avec les évolutions et les émergences de nouvelles thématiques

Le CESER préconise une **veille permanente** et un **travail consultatif régulier** pour **adapter** au fur et à mesure les outils du Fonds souverain régional et les thématiques stratégiques de l'ARIS **en fonction des évolutions et des besoins et être en adéquation avec les évolutions rapides de l'économie et des marchés.**

Consolider aussi la souveraineté économique régionale existante pour attirer les investisseurs privés dans l'ARIS

Le CESER suggère de **trouver un équilibre** entre l'investissement de l'ARIS dans les **secteurs stratégiques** où l'on **souhaite acquérir une souveraineté économique** et celui dans les **secteurs où la région Occitanie a ou avait une souveraineté** qu'il faut consolider ou réactiver.

Engager les entreprises emblématiques régionales dans la reconquête de la souveraineté régionale

Renforcer le Fonds souverain et sa capacité d'intervention en associant les entreprises emblématiques de la région Occitanie, par filière pour soutenir le développement et la croissance de projets sélectionnés. **L'implication des entreprises emblématiques viendrait encore plus sécuriser l'ancrage territorial des investissements et celui des emplois directs et induits.**

Le CESER, représentant de la société civile organisée en région, aura un rôle particulier pour analyser les impacts réels de cet investissement public au service de l'économie régionale. Rendez-vous est pris !

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

www.ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <https://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Christine GUIDICE ■ christine.guidice@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74

Secrétaire : Vitriigny CAM ■ vitriigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82